

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Cinquième session
Genève, 29 mai – 1^{er} juin 2012

RAPPORT SUR LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DES ADMINISTRATIONS INTERNATIONALES DU PCT

Document établi par le Bureau international

1. Le présent document fait le point sur les résultats de la dix-neuvième Réunion des administrations internationales instituées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) tenue à Canberra du 8 au 10 février 2012, tels qu'ils sont présentés dans le résumé établi par la présidente. Le rapport sera accessible dans son intégralité sur le site Web de l'OMPI¹ lorsqu'il aura été adopté par correspondance.

2. Le Groupe de travail est invité à prendre note des résultats de la dix-neuvième Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT, tels qu'ils sont présentés dans le résumé établi par la présidente (document PCT/MIA/19/13) qui est reproduit dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

¹ Voir http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=24745

RÉUNION DES ADMINISTRATIONS INTERNATIONALES INSTITUÉES EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

DIX-NEUVIÈME RÉUNION, CANBERRA, 8-10 FÉVRIER 2012

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE

(la réunion a pris note du résumé, tiré du document PCT/MIA/19/13)

INTRODUCTION

1. La dix-neuvième Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (ci-après dénommée "réunion") s'est tenue à Canberra du 8 au 10 février 2012.
2. Les administrations chargées de la recherche internationale ou de l'examen préliminaire international ci-après étaient représentées à cette réunion : Institut national de la propriété industrielle du Brésil, Institut nordique des brevets, IP Australia, Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle, Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine, Office de la propriété intellectuelle du Canada, Office des brevets d'Israël, Office des brevets du Japon, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, Office égyptien des brevets, Office espagnol des brevets et des marques, Office européen des brevets, Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, Office suédois des brevets et de l'enregistrement et Service fédéral pour la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. Ruth Bell, qui fait partie des anciens du peuple Ngunnawal, a souhaité aux participants la bienvenue dans son pays selon la tradition.
4. Fatima Beattie, vice-directrice générale d'IP Australia, a souhaité la bienvenue aux participants et a présidé la réunion, à l'exception des débats sur les points 10 à 12 de l'ordre du jour pour lesquels Greg Powell, examinateur superviseur à IP Australia, a assuré la présidence. James Pooley, vice-directeur général à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. La réunion a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document PCT/MIA/19/1 Rev., sous réserve que :
 - a) les documents PCT/MIA/19/7 Add. et PCT/MIA/19/8 Add. soient ajoutés respectivement aux points 7 et 8 de l'ordre du jour;
 - b) la présidente présente un résumé de la réunion au titre du point 13 et que le rapport soit adopté par correspondance.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : STATISTIQUES RELATIVES AU PCT

6. La réunion a pris note d'un exposé du Bureau international sur les dernières statistiques relatives au PCT¹.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITÉ

A) RAPPORT DU SOUS-GROUPE CHARGÉ DE LA QUALITÉ

7. La réunion

- a) a pris note avec satisfaction du résumé de la réunion du Sous-groupe chargé de la qualité, établi par le président, qui fait l'objet de l'annexe du document PCT/MIA/19/13;
- b) a approuvé la poursuite par le sous-groupe de son mandat, soulignant l'importance particulière des travaux relatifs à la qualité présentés aux paragraphes 7 à 20;
- c) est convenue que les rapports annuels établis par les administrations internationales seraient publiés sur le site Web de l'OMPI; et
- d) a décidé que le Bureau international présenterait à l'Assemblée de l'Union du PCT un rapport sur les activités menées concernant l'approche commune quant à la qualité, contenant un renvoi aux rapports annuels, un rapport global établi par le Sous-groupe chargé de la qualité et des annexes comprenant le rapport de ce sous-groupe tel qu'il figure dans l'annexe du document PCT/MIA/19/13 et les sections pertinentes du présent résumé ou du rapport sur la réunion.

B) ÉTUDE SUR LES INDICATEURS RÉALISÉE PAR LES OFFICES DE LA COOPÉRATION TRILATÉRALE

8. La réunion a pris note d'un exposé présenté par l'Office européen des brevets sur l'"Étude collaborative sur les indicateurs"¹ réalisée par les offices de la coopération trilatérale (Office européen des brevets, Office des brevets du Japon et Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique).

C) ACTUALITÉ CONCERNANT LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'EXAMEN DES DEMANDES DE BREVET SELON LE PCT (PPH/PCT); INDICATEURS RELATIFS AU PPH

9. La réunion a pris note d'un exposé présenté par l'Office européen des brevets sur l'état d'avancement actuel du PPH (Patent Prosecution Highway, procédure accélérée d'examen des demandes de brevet), sur les dernières évolutions et les projets futurs dans ce domaine, et sur les modalités relatives à la procédure accélérée d'examen des demandes de brevet du PCT que l'Office européen des brevets a mises en place dans plusieurs autres offices, y compris des informations sur les résultats d'une analyse préliminaire des demandes qui ont été traitées jusqu'à présent selon ces modalités.

D) MANUEL DE PRATIQUES RECOMMANDÉES DE L'OEB (PROCÉDURES DE QUALITÉ AUPRÈS DE L'OEB)

10. La réunion a pris note d'un exposé présenté par l'Office européen des brevets sur son nouveau "Manuel des procédures de qualité auprès de l'OEB"¹.

E) RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA QUALITÉ APPROUVÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/2.

Clarté et fondement des revendications

12. La réunion a approuvé d'une façon générale les propositions de modification des dispositions figurant dans les directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT qui contiennent des orientations sur l'incorporation d'observations sur la clarté et le fondement des revendications à l'intention des administrations internationales, ainsi qu'il ressort de la circulaire C. PCT 1326. Certaines administrations ont fait observer qu'elles formulaient déjà des observations sur la clarté et le fondement des revendications.

13. Le Bureau international a informé les participants de la réunion qu'une version révisée des modifications proposées, tenant compte des réponses reçues à la circulaire et des observations formulées au cours de la réunion, serait jointe à la circulaire qu'il prévoyait de diffuser dans un délai de deux mois en vue de réaliser une consultation sur une palette plus large de modifications à apporter aux directives pour répercuter tous les changements adoptés depuis la dernière actualisation importante des directives, datant de 2004.

Portée de la recherche

14. Voir les délibérations sur le document PCT/MIA/19/5 aux paragraphes 25 et 26.

Explications relatives aux documents cités

15. La réunion a pris note des suggestions reçues des offices en réponse à la circulaire C. PCT 1295, telles qu'elles figurent dans la partie du document PCT/MIA/19/2 concernant les explications relatives aux documents cités. S'agissant d'une éventuelle révision de la norme ST.14 de l'OMPI, voir les paragraphes 39 et 40.

Clauses normalisées

16. La réunion a pris note avec satisfaction des délibérations tenues et des solutions approuvées par le Sous-groupe chargé de la qualité pour aller de l'avant, figurant dans le résumé de la réunion du sous-groupe, établi par le président, qui fait l'objet de l'annexe du document PCT/MIA/19/13.

Accès aux opinions écrites

17. Plusieurs administrations ont approuvé d'une façon générale la proposition tendant à réexaminer une modification du règlement d'exécution du PCT visant à rendre publique l'opinion écrite de l'administration chargée de la recherche internationale avant l'expiration du délai actuel de 30 mois, soulignant la nécessité de consulter les utilisateurs pour connaître leur point de vue sur une telle modification. Une administration a dit préférer un status quo.

Seconde opinion écrite de l'administration chargée de l'examen préliminaire international

18. Plusieurs administrations ont déclaré avoir déjà adopté la pratique consistant à délivrer une seconde opinion écrite lorsque le déposant s'est efforcé de corriger par voie de discussion ou de modification les irrégularités relevées dans la demande internationale mais que l'administration considère que la demande présente toujours des irrégularités. Toutes ces administrations étaient cependant d'avis que cette possibilité de dialogue supplémentaire ne devait pas être imposée de manière systématique mais devait au contraire rester facultative, pour que les administrations bénéficient d'une flexibilité suffisante. Certaines administrations ont réaffirmé que la rationalisation des procédures prévues au chapitre II était l'une des grandes réussites du processus de réforme du PCT et qu'il ne fallait pas revenir sur cette avancée.

Mesures d'incitation en vue d'encourager le dépôt de demandes de grande qualité et la correction rapide des irrégularités

19. La réunion a pris note des propositions portant sur des mesures d'incitation visant à encourager le dépôt de demandes de grande qualité et la correction rapide des irrégularités, qui ont été reçues des offices en réponse à la circulaire C. PCT 1295, telles qu'elles figurent dans le document PCT/MIA/19/2.

F) AUTRES ACTIVITÉS EN RAPPORT AVEC LA QUALITÉ

20. La réunion

a) est convenue, conformément à la recommandation du Sous-groupe chargé de la qualité, de réaliser l'étude proposée par l'Office européen des brevets concernant une série de caractéristiques relatives aux rapports de recherche internationale établis par les administrations internationales, notant que les ressources de l'Office européen des brevets en 2012 lui permettraient de réaliser cette étude uniquement pour les données des rapports de recherche établis par deux administrations au maximum (en plus des administrations faisant partie du groupe des offices de l'IP5 pour lesquels une étude équivalente est déjà en cours); les participants de la réunion ont invité les administrations souhaitant éventuellement participer à cette étude en 2012 et au-delà d'en informer l'Office européen des brevets;

b) est convenue de demander au Sous-groupe chargé de la qualité de définir le concept d'un projet pilote dans le cadre duquel les offices volontaires analyseraient l'utilité des rapports de recherche internationale pour la phase nationale sur la base d'une série d'indicateurs de qualité définis par le sous-groupe; une solution pourrait consister à recenser les rapports de recherche internationale ne contenant que des citations "A" lorsque la demande est entrée dans la phase nationale sans modification des revendications et que le rapport de recherche nationale contenait des citations "X" ou "Y".

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT FUTUR DU PCT

A) RECOMMANDATIONS APPROUVÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS PAR LES TIERS ET D'UN SYSTÈME DE RETOUR D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/3.

22. La réunion a noté avec satisfaction que le système d'observations par les tiers devait entrer en service le 1^{er} juillet 2012. Certaines administrations ont fait part de leur préoccupation concernant le système de retour d'information sur la qualité proposé, qui devrait tout de même pouvoir entrer en service à la même période.

B) PROJET PILOTE DE RECHERCHE ET D'EXAMEN EN COLLABORATION – RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET PILOTE

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/4.

24. La réunion a pris note d'un rapport intermédiaire de l'Office européen des brevets sur la phase 2 du projet pilote sur la recherche et l'examen en collaboration, mis en œuvre conjointement par l'Office européen des brevets, l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique.

C) INFORMATION SUR LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU PCT

25. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/5.

26. La réunion est convenue que les administrations qui le souhaitent devraient commencer à indiquer au Bureau international leurs stratégies en matière de recherche, quelle qu'en soit la forme, et que le Bureau international devrait les mettre à disposition sur la plate-forme PATENTSCOPE. Le Bureau international devrait aussi publier toute explication fournie par les administrations internationales sur leurs stratégies de recherche et la meilleure façon de les comprendre et de l'utiliser.

D) AUTRES QUESTIONS

27. L'Office européen des brevets est convenu de fournir, dès qu'il aura acquis une expérience suffisante dans ce domaine, un rapport sur la procédure qu'il a récemment introduite pour demander aux déposants entrant dans la phase régionale de régler toutes les questions en suspens dans le rapport d'examen préliminaire international sur la brevetabilité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉEXAMEN DU SYSTÈME DE RECHERCHE INTERNATIONALE SUPPLÉMENTAIRE

28. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/6.

29. La réunion a pris note du rapport verbal préliminaire du Bureau international sur les réponses des administrations, des offices et des utilisateurs du système de recherche internationale supplémentaire à la circulaire C. PCT 1329, et ses participants ont échangé des vues sur les causes probables du taux d'utilisation du système par les utilisateurs, qui s'avérait décevant.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENTATION MINIMALE DU PCT – DÉFINITION ET ÉTENDUE DE LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE BREVETS

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCT/MIA/19/7 et 7 Add.

31. La réunion est convenue que le Bureau international devrait diffuser une circulaire invitant les administrations internationales à désigner des représentants au sein d'une équipe d'experts chargée d'examiner les questions techniques exposées dans le document concerné. D'autres questions comme le classement efficace de la documentation visée devraient peut-être aussi être examinées de manière plus approfondie.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : NORME RELATIVE AUX LISTAGES DES SÉQUENCES SELON LE PCT

32. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCT/MIA/19/8 et 8 Add.

33. La réunion a pris note d'un rapport de situation établi par l'Office européen des brevets (agissant en qualité de responsable de l'équipe d'experts chargée de cette question au sein du Comité des normes de l'OMPI (CWS)) sur l'élaboration d'une norme relative à la présentation des listages des séquences en format XML et des participants ont échangé des vues sur les questions en suspens, notamment le mécanisme approprié pour passer sans heurts de la norme ST.25 actuelle de l'OMPI (et de la norme correspondante relative aux listages des séquences selon le PCT) à la nouvelle norme en XML.

34. La réunion est convenue

- a) qu'il serait préférable que l'équipe d'experts du CWS, avant d'achever ses travaux sur l'élaboration de la nouvelle norme en XML, examine aussi la question de savoir s'il sera possible de mettre au point un logiciel permettant d'effectuer aisément la conversion intégrale des listages des séquences déposés d'un format à l'autre (format texte de la norme ST.25 ou format XML);
- b) que les organes compétents du PCT commencent à étudier quel serait le mécanisme le plus approprié pour passer de la norme ST.25 à la nouvelle norme en XML, en se fondant sur les conclusions de l'équipe d'experts quant à la possibilité de mettre au point un logiciel de conversion.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS EN COULEUR DANS LES DEMANDES INTERNATIONALES

35. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/9.

36. La réunion

- a) a pris note du résumé des réponses à la circulaire C. PCT 1317 qui avaient été reçues par le Bureau international;
- b) a affirmé l'importance des travaux visant à autoriser l'utilisation des dessins en couleur dans le système du PCT, tout en déclarant être consciente des questions de temps et de coût et des questions juridiques qui en découleraient; et
- c) a noté qu'une proposition devrait être établie pour mettre en balance l'intérêt pour les déposants d'un système dans lequel les dessins en couleur pourraient être utilisés dans tous les offices à la fois au cours de la phase internationale et au cours de la phase nationale, d'une part, et le temps qui serait nécessaire pour franchir tous les obstacles juridiques et techniques pour y parvenir, d'autre part.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SERVICES EN LIGNE DU PCT (ePCT)

37. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/10 et d'une démonstration du portail des déposants ePCT actuel faite par le Bureau international.

38. Les participants de la réunion se sont félicités des informations fournies sur l'état d'avancement des travaux et ont reconnu l'importance des progrès accomplis s'agissant de la communication avec les offices, entre les offices et entre le déposant et le Bureau international. Le Bureau international a invité les administrations internationales à participer aux débats qu'il mène pour définir les moyens de renforcer l'efficacité du système en général, pour les déposants comme pour les offices. S'agissant des administrations internationales, le Bureau international était particulièrement intéressé par les interfaces machine et les données qu'il faudrait communiquer pour que les systèmes locaux de chacun puissent être utilisés le plus efficacement possible.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DE LA NORME ST.14 DE L'OMPI

39. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/MIA/19/11.

40. Bien que certaines administrations internationales aient exprimé des réserves, la réunion a recommandé que le Bureau international propose de créer sous l'égide du Comité des normes de l'OMPI une équipe d'experts chargée d'examiner la révision de la norme ST.14 de

l'OMPI. Le projet de mandat de ladite équipe d'experts devrait couvrir toutes les questions entrant dans le champ d'application de la norme ST.14 de l'OMPI, y compris la définition des catégories de citations et la présentation recommandée de la littérature non-brevet.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

41. La réunion a noté que la prochaine session devrait se tenir en février ou mars 2013, probablement juste après une réunion du Sous-groupe chargé de la qualité. Si aucune administration internationale ne présente d'autre proposition, la réunion se tiendra à Genève.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE

42. La réunion a pris note du résumé établi par la présidente.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

43. La réunion a été clôturée le 9 février 2012.

[L'annexe du document PCT/MIA/19/13, qui contient le résumé de la réunion du Sous-groupe chargé de la qualité, établi par le président, n'est pas reproduite ici]

[Fin de l'annexe et du document]

¹ Les exposés sont disponibles sur le site Web de l'OMPI à l'adresse
http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_code=pct/mia/19